

MODE D'EMPLOI D'UN INVENTAIRE DE BIODIVERSITE COMMUNALE (IBC)

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le 
ID : 045-214502858-20221019-DELIB2022318-DE

Pourquoi un IBC ?

L'IBC est un des **outils clés de sensibilisation** à la biodiversité et d'aide à la décision pour la commune.

Grâce à un IBC, les élus et les habitants d'une commune connaissent **le patrimoine naturel** présent sur leur territoire et sont sensibilisés à sa préservation.

Les IBC sont aussi une déclinaison à l'échelle locale de la **Trame Verte et Bleue** : en identifiant ses sites à enjeux grâce à l'IBC, la commune peut les prendre en compte dans ses documents d'urbanisme et ses projets d'aménagements.

Objectifs

- **Améliorer la connaissance** de la biodiversité locale par des inventaires, alimenter l'Observatoire Biodiversité
- **Sensibiliser et mobiliser les élus et les citoyens** pour conserver ou restaurer la richesse naturelle du territoire communal,
- Intégrer les informations recueillies et des préconisations documentées au sein des documents d'urbanisme des communes en cours de réalisation ou de mise à jour, pour une **meilleure mise en œuvre des déclinaisons de la Trame verte et bleue**.

Cibles

L'équipe municipale, les services de la commune, les habitants, les associations, les scolaires, les entreprises...

Quand ?

L'engagement d'Orléans Métropole sera planifié sur plusieurs années pour la réalisation de ces IBC, étant entendu qu'elle dispose d'un budget de 150k€ en 2021 pour initier cet accompagnement concret correspondant à la réalisation de cinq IBC.

LES DIFFERENTES PHASES D'UN IBC

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le 
ID : 045-214502858-20221019-DELIB2022318-DE

1

- Inventaire sur une année et cartographie de la faune, de la flore et des habitats, des points noirs et des zones d'intérêts ou à enjeux de la commune

2

- Préconisations pour la mise en œuvre d'actions favorisant la biodiversité : des fiches actions pour que la commune oriente l'entretien et l'aménagement des zones d'intérêts

3

- **La mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès des élus et habitants**
- La mise en place d'un comité de pilotage : élus chargés de l'environnement et élus chargés de l'aménagement du territoire, service urbanisme, service espaces verts...,
- Des animations grand public de découverte de la faune et de la flore,
- Une restitution orale des inventaires réalisés auprès des élus, services, habitants...